

## Adh rez au programme Corporate

Compl tez d s aujourd'hui le formulaire d'adh sion ci-joint.  
  retourner   votre charg  de compte Royal Air Maroc ou   votre  
agence de voyages partenaire.

Site web : [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com)

**SAFAR**  
flyer

# CORPORATE

Des gains  
pour votre entreprise...

Des privilèges  
pour vos collaborateurs !



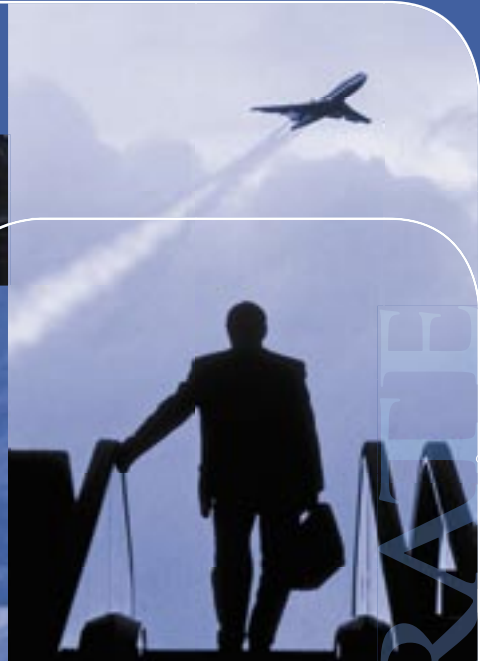
الخطوط الملكية المغربية  
**royal air maroc**  
Les ailes du Maroc

## **Découvrez vite tous les avantages du nouveau programme de fidélisation Corporate**

- ➔ Réduisez le budget voyages de votre entreprise !
- ➔ Et gagnez en confort lors de vos déplacements professionnels en bénéficiant de services exclusifs !

# CORPORATE

CORPORATE



CORPORATE

# AVEC LE PROGRAMME CORPORATE, RÉDUISEZ LE BUDGET VOYAGE DE VOTRE ENTREPRISE...

## **Vos collaborateurs voyagent... votre entreprise en bénéficie !**

- ➔ 25% de bonus miles offerts sur votre compte entreprise pour tout vol effectué par vos collaborateurs sur nos lignes.
- ➔ Votre entreprise cumule rapidement des miles convertibles en billets gratuits.
- ➔ Chaque billet gratuit obtenu grâce aux bonus miles est une économie réalisée sur le budget voyages de votre entreprise.
- ➔ L'adhésion est gratuite.



CORPORATE  
CORPORATE

**...ET PROFITEZ DE SERVICES EXCLUSIFS !**

### **À l'enregistrement :**

- ➔ un comptoir d'enregistrement vous est dédié à l'aéroport Mohammed V ;
- ➔ enregistrement au comptoir Executive Class dans tous les aéroports desservis par Royal Air Maroc ;
- ➔ livraison prioritaire de vos bagages à l'arrivée.

### **En plus, recevez :**

- ➔ un relevé de compte mensuel ;
- ➔ une newsletter Corporate.

**CORPORATE**

# GAGNEZ DES MILES EN TOUTE SIMPLICITÉ SUR TOUS LES VOYAGES DE VOS COLLABORATEURS !

COMPTE ENTREPRISE  
**CORPORATE**

**Bonus : +25% des miles**  
sur tous les voyages effectués par  
les collaborateurs de l'entreprise



**100% des miles**

COMPTE PERSONNEL  
**SAFAR FLYER**

## Vos collaborateurs sont déjà membres de Safar Flyer ?

- ➔ À l'adhésion au programme Corporate, seule leur carte changera et sera remplacée par une carte Corporate Gold, Silver ou Blue suivant leur niveau actuel Safar Flyer.
- ➔ Ils conserveront le même numéro de membre Safar Flyer ainsi que l'ensemble de leurs miles. Après adhésion au programme Corporate, ils continueront à cumuler 100% de leurs miles sur leur compte personnel Safar Flyer à chaque voyage effectué sur les lignes Royal Air Maroc.

## Vos collaborateurs ne sont pas membres de Safar Flyer ?

- ➔ Ils devront d'abord adhérer au programme de fidélisation Safar Flyer et ce, directement sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com)

**Important :** n'oubliez pas de signaler votre numéro de carte Corporate à chaque réservation et à l'enregistrement afin que les miles soient comptabilisés sur votre compte personnel et sur le compte Corporate de l'entreprise.

# ... ET ACCÉDEZ RAPIDEMENT AUX BILLETS GRATUITS !

**Vous disposez librement des miles accumulés sur le compte « Entreprise »  
au bénéfice de vos collaborateurs :**

- ➔ billets primes gratuits valables sur tout le réseau Royal Air Maroc ;
- ➔ effectuez votre réservation directement sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com) et retirez votre billet auprès de votre agence Royal Air Maroc.



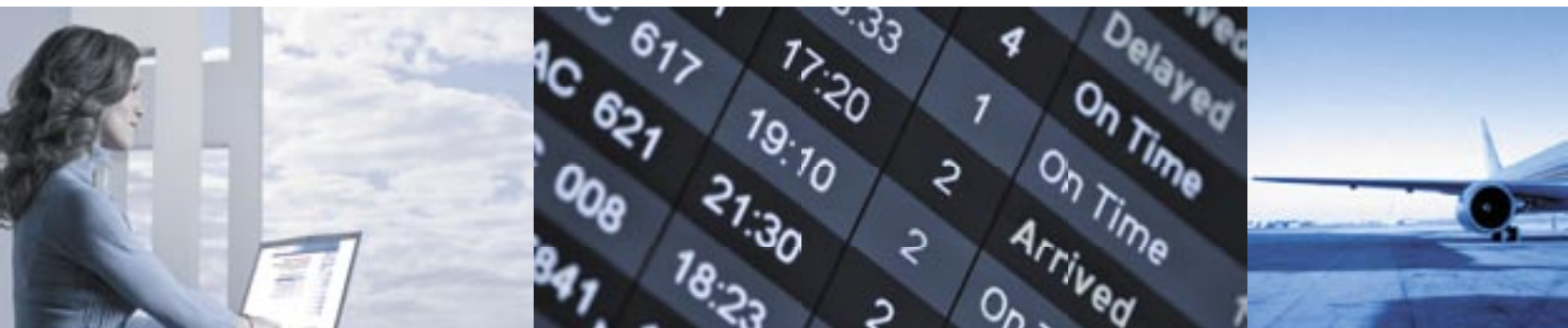
# LES GAINS DE VOTRE ENTREPRISE EN MILES

Vos collaborateurs effectuent  
environ 100 voyages par an

	Miles voyageurs Safar Flyer	Miles entreprise avec le programme Corporate
60 vols Europe*	195 000	48 750
40 vols Afrique*	150 000	37 500
<b>Total miles</b>	<b>345 000</b>	<b>86 250</b>

**3 BILLETS EUROPE + 1 BILLET MAROC  
ALLERS/RETOURS GRATUITS !**

Vos collaborateurs cumulent toujours 100% de leurs miles et accèdent à leurs billets gratuits personnels.



\* Vols allers/retours et 25% des parcours effectués en Executive Class.

# LES GAINS DE VOTRE ENTREPRISE EN MILES

Vos collaborateurs effectuent  
environ 180 voyages par an

	Miles voyageurs Safar Flyer	Miles entreprise avec le programme Corporate
100 vols Europe*	325 000	81 250
80 vols Afrique*	300 000	75 000
<b>Total miles</b>	<b>625 000</b>	<b>156 250</b>

**6 BILLETS EUROPE ALLERS/RETOURS  
GRATUITS !**

Vos collaborateurs cumulent toujours 100% de leurs miles et accèdent à leurs billets gratuits personnels.

\* Vols allers/retours et 25% des parcours effectués en Executive Class.



# LES GAINS DE VOTRE ENTREPRISE EN MILES

Vos collaborateurs effectuent  
environ 400 voyages par an

	Miles voyageurs Safar Flyer	Miles entreprise avec le programme Corporate
300 vols Europe*	975 000	243 750
100 vols Afrique*	375 000	93 750
<b>Total miles</b>	<b>1 350 000</b>	<b>337 500</b>

**13 BILLETS EUROPE ALLERS/RETOURS  
GRATUITS !**

Vos collaborateurs cumulent toujours 100 % de leurs miles et accèdent à leurs billets gratuits personnels.



\* Vols allers/retours et 25 % des parcours effectués en Executive Class.

# ADHÉREZ AU PROGRAMME CORPORATE!

## Adhésion simple et gratuite

- ➔ L'adhésion au programme Corporate est entièrement gratuite.
- ➔ Il suffit que votre entreprise s'inscrive pour en bénéficier.
- ➔ Dès l'adhésion, un compte Corporate est ouvert au nom de votre entreprise qui désigne un administrateur du programme.

## Le rôle de l'administrateur du programme

L'administrateur désigné par l'entreprise est le gestionnaire du programme de fidélisation Corporate.

- ➔ Il est responsable de l'adhésion des collaborateurs de l'entreprise au programme Safar Flyer ainsi qu'au programme Corporate.
- ➔ Il reçoit mensuellement les relevés de compte Corporate de l'entreprise.
- ➔ Il effectue les demandes de billets gratuits et désigne les bénéficiaires.

**L'administrateur désigné par l'entreprise doit être membre de Safar Flyer.**



# FAITES ADHÉRER VOTRE ENTREPRISE AU PROGRAMME CORPORATE !



## 1 - Complétez le bulletin d'adhésion Corporate

- ➔ Disponible dans cette brochure, dans les agences Royal Air Maroc, chez votre agence de voyages.
- ➔ Désignez au sein de votre entreprise un administrateur du programme Corporate et joignez au bulletin d'adhésion une liste des collaborateurs que vous souhaitez faire adhérer au programme Corporate en précisant leurs nom, prénom et numéro de membre Safar Flyer.
- ➔ Cette liste devra être signée et cachetée par l'entreprise.
- ➔ Les collaborateurs de l'entreprise non-membres du programme Safar Flyer devront d'abord y adhérer et ce, uniquement sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com)
- ➔ L'administrateur pourra alors les faire adhérer au programme Corporate en nous transmettant une liste avec leurs nom, prénom et nouveau numéro de membre Safar Flyer.



## 2 - Renvoyez le bulletin d'adhésion

Le bulletin d'adhésion ainsi que la liste des collaborateurs signée et cachetée par l'entreprise devra être adressée directement à votre chargé de compte Royal Air Maroc ou à votre agence de voyages partenaire.



## 3 - Recevez les cartes Corporate

Après traitement de votre adhésion, l'administrateur du programme Corporate recevra par courrier les cartes Corporate destinées aux collaborateurs de l'entreprise ainsi que le code confidentiel nécessaire pour :

- ➔ consulter le compte Corporate de l'entreprise sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com) ;
- ➔ effectuer les demandes de billets primes uniquement sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com)

# BÉNÉFICIEZ DES BILLETS PRIMES !



## 1 - Réservez le billet prime

L'administrateur du programme Corporate désigne un bénéficiaire et effectue la réservation sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com)

**Pour vous faciliter le voyage, ayez le réflexe e-Ticket !**



## 2 - Retirez le billet prime

L'administrateur du programme Corporate recevra un mail confirmant l'octroi du billet prime (en fonction du solde en miles et de la disponibilité des sièges) et pourra retirer le billet auprès de l'agence Royal Air Maroc choisie au moment de la réservation.

Le retrait du billet prime\* peut être effectué par un tiers (coursier de l'entreprise...) muni du mail d'accord.

\*Le billet prime est un billet gratuit mais les taxes et redevances aéroportuaires sont à la charge de l'entreprise.

# VOS QUESTIONS... NOS RÉPONSES...

## **Toute entreprise peut-elle adhérer au programme Corporate ?**

Oui, quelle que soit la taille de l'entreprise et dès lors qu'elle effectue des voyages avec Royal Air Maroc.

## **Le nombre d'adhérents par entreprise est-il limité ?**

Non, les cartes Corporate sont attribuées à tous les collaborateurs de l'entreprise qui voyagent avec Royal Air Maroc.

## **Quelle est la durée de validité des miles accumulés sur le compte « Entreprise » ?**

Les miles obtenus au cours d'une année N sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année N+2.

## **Un vol n'a pas été pris en compte, que faire ?**

Une demande de régularisation doit être effectuée par le membre ou par l'administrateur du programme Corporate et ce, directement sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com) (rubrique fidélisation) en précisant date, numéro de vol et numéro de membre Safar Flyer du voyageur.



## **Mon entreprise a recruté un nouveau collaborateur, que faire ?**

Pour le faire bénéficier d'une carte Corporate, il suffit que l'administrateur du programme Corporate en informe son chargé de compte Royal Air Maroc ou son agence de voyages partenaire.

NB : si votre nouveau collaborateur n'est pas membre de Safar Flyer, il devra y adhérer directement sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com)

# ACCÉDEZ À VOS PRIMES !

## Barème des primes

Secteurs à l'intérieur et de/vers Maroc sur vols directs exclusivement	1 billet gratuit aller-retour		
	<i>Access</i> CLASS	EXECUTIVE CLASS	<i>Premium</i> CLASS
Intérieur Maroc	10 000	15 000	-
Espagne/Portugal	15 000	25 000	-
Algérie/Tunisie/Lybie	20 000	30 000	-
France/Italie/Suisse	25 000	40 000	-
Reste de l'Europe	30 000	55 000	-
Afrique	40 000	60 000	-
Amérique du Nord, Moyen-Orient	50 000	75 000	120 000



## 1 DONNÉES ENTREPRISE

Raison sociale  Secteur d'activité   
 Filiales (si groupe ou holding)   
 Effectif   
 Téléphone  Fax   
 Ligne adresse 1   
 Ligne adresse 2   
 Site web

## 2 ADMINISTRATEUR DU PROGRAMME CORPORATE AU SEIN DE L'ENTREPRISE

Civilité  M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup> Fonction   
 Nom  Prénom   
 Téléphone  Fax   
 Adresse   
 E-mail  Numéro membre Safar Flyer   
 \* obligatoire

## 3 COORDONNÉES RESPONSABLE ACHATS

Nom du responsable achats   
 Téléphone  Fax   
 E-mail

## 4 BUDGET VOYAGES ANNUEL

## 5 AGENCES DE VOYAGES PARTENAIRES

Merci de nous communiquer les coordonnées de votre agence de voyages partenaire, nous l'informerons de votre adhésion au programme Corporate.

**Agence 1** Nom  Ville

**Agence 2** Nom  Ville

**Agence 3** Nom  Ville

Votre entreprise est-elle cliente dans une agence Royal Air Maroc ?

Si oui laquelle ?

Agence RAM Adresse  Ville

Oui je souhaite que mon entreprise adhère au programme Corporate et en accepte les conditions générales.

À \_\_\_\_\_, le

Signature



# Conditions générales du programme de fidélisation Safar Flyer Corporate

## I. Objet

## II. Participation au programme Safar Flyer Corporate de Royal Air Maroc

## III. La capitalisation des miles et les conditions d'octroi des primes Safar Flyer (billets d'avion)

## IV. Divers

### I. Objet

**1/** Le programme de fidélisation Corporate est un produit du programme de fidélisation Safar Flyer. Il a pour objet de récompenser les entreprises, administrations, et organismes publics ou privés fidèles, ci-après dénommé « Client(s) » ou « Adhérents » en leur attribuant des miles conformément aux conditions et limitations énoncées ci-après, en fonction des voyages effectués sous numéro de vols AT par les employés de ces entreprises ou administrations adhérentes, pour leurs besoins professionnels.

**2/** En fonction du nombre de miles acquis et accumulés par le client et d'après un barème préétabli par Royal Air Maroc, celui-ci pourra obtenir des billets d'avion selon les modalités définies au chapitre III ci-dessous. Ce barème peut être consulté sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com)

### II. Participation au programme Safar Flyer Corporate de Royal Air Maroc

#### 1/ Conditions d'adhésion

**1.1** La participation au programme Corporate est gratuite et sans engagement.

**1.2/** Peutent adhérer au programme Safar Flyer Corporate toutes les sociétés, administrations, organisations, et organismes publics ou privés.

**1.3/** Toute entreprise souhaitant adhérer au programme Safar Flyer Corporate doit remplir une demande d'adhésion. L'inscription suppose que les présentes conditions générales ont été acceptées par le client.

**1.4/** Un administrateur du programme est désigné dans le bulletin d'adhésion par l'entreprise adhérente parmi ses salariés. Il gère le compte Corporate pour le compte de son entreprise. Le client s'engage à informer Royal Air Maroc à l'adresse précisée au chapitre IV ci-dessous, par écrit ou par mail, de tout changement de nom de l'administrateur.

**1.5/** Les bénéficiaires d'une carte Corporate doivent être adhérents au programme Safar Flyer : les salariés de l'entreprise non membres du programme Safar Flyer doivent adhérer à Safar Flyer pour bénéficier d'une carte Corporate. Les salariés non membres de Safar Flyer souhaitant adhérer au programme Safar Flyer Corporate devront effectuer leur demande d'adhésion uniquement par Internet sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com). Seules les adhésions par Internet seront acceptées.

**1.6/** Les cartes Corporate sont nominatives et propres au titulaire.

Les cartes nominatives des titulaires ne sont pas cessibles et ne peuvent être utilisées que par la personne indiquée sur la carte (ci-après dénommée le « titulaire de la carte »).

**1.7/** Royal Air Maroc pourra refuser l'adhésion de toute entreprise ou administration ne répondant pas aux critères de participation au programme définis dans les présentes conditions générales. Les employés dirigeants et leurs ayants droit des compagnies aériennes, agences de voyages, grossistes, consolidateurs et autres revendeurs de voyages bénéficiant de la gratuité partielle ou totale ne peuvent bénéficier des avantages du programme Safar Flyer Corporate, notamment par l'obtention des miles.

**1.8/** Toute entreprise ou organisme dont l'adhésion aura été acceptée par Royal Air Maroc, disposera d'un compte personnel, où ses miles seront crédités. Les miles sont accordés sur tous les vols portant un numéro de vol Royal Air Maroc selon le barème disponible sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com). L'acceptation de l'adhésion par Royal Air Maroc emporte la conclusion du contrat entre les parties et l'acceptation des présentes conditions générales. Un relevé de miles sera envoyé périodiquement par Royal Air Maroc au client.

**1.9/** Royal Air Maroc se réserve le droit de changer à tout moment les termes et conditions du programme Safar Flyer Corporate, y compris les barèmes d'accumulation de miles ainsi que le barème des primes.

#### 2/ Conditions d'accumulation des miles

**2.1** L'accumulation des miles dans le compte Corporate ne se fait qu'à partir des billets émis et consommés à compter de la date d'enregistrement de l'adhésion au programme Safar Flyer Corporate par Royal Air Maroc. Les miles correspondant au voyage sont reportés automatiquement sur les comptes respectifs du membre et du client à la seule condition que le numéro de la carte Safar Flyer individuel du membre ait été communiqué lors de la réservation et/ou de l'émission du billet ou encore au moment de l'enregistrement.

**2.2** L'ensemble de la billetterie émise pour le compte du client par les bureaux propres Royal Air Maroc ou par les agences de voyages désignées doit comporter le numéro de la carte Safar Flyer Corporate individuelle du membre.

**2.3** L'administrateur du programme est responsable du contrôle et/ou de l'ajout des numéros de billets non pris en compte par Royal Air Maroc.

**2.4** Tout changement d'adresse, de nom figurant dans le bulletin d'adhésion, ou toute autre indication nécessaire à la gestion du compte Corporate par Royal Air Maroc devra être notifié par l'administrateur dans les meilleurs délais par le biais du formulaire de modification des coordonnées disponibles sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com)

**2.5** Le client garantit Royal Air Maroc de la véracité et de l'exactitude de l'ensemble des informations transmises à Royal Air Maroc notamment dans le cadre du bulletin d'adhésion et sera responsable de toute indication erronée, incomplète ou obsolète. Le client accepte expressément que Royal Air Maroc puisse vérifier régulièrement et à tout moment l'appartenance des voyageurs au personnel du client.

**2.6** En cas de non respect par le client et/ou ses employés adhérents des présentes conditions générales, ou en cas d'utilisation frauduleuse du nom de l'administrateur ou en cas de demande de prise en compte de numéro de billets de voyageurs n'appartenant pas au personnel du client, Royal Air Maroc pourra résilier de plein droit et immédiatement le contrat Corporate et annuler les miles et primes acquis par le client, sans que ce dernier ne puisse prétendre à aucune indemnisation ou compensation du fait de cette résiliation et de cette annulation et sans préjudice des dommages et intérêts que le client pourrait devoir de ce fait.

#### 3/ Annulation de la carte

**3.1** En cas de perte ou de vol d'une carte Corporate ou s'il était autrement jugé nécessaire de l'annuler, le titulaire de la carte ou l'administrateur du programme désigné par l'entreprise devra en aviser immédiatement par écrit Royal Air Maroc, en mentionnant le numéro de la carte, et toutes les informations nécessaires à l'identification de la carte.

**3.2** Toute communication orale devra immédiatement être confirmée par écrit. Le titulaire de la carte restera responsable de l'emploi frauduleux de sa carte, y compris des frais et coûts encourus par suite de cet emploi frauduleux, jusqu'à la réception d'une notification écrite de la part de Royal Air Maroc.

#### 4/ Expiration et renouvellement des cartes

##### 4.1 Cartes supplémentaires.

**4.1.1** L'administrateur du programme peut demander par écrit à Royal Air Maroc généralement sur le document RAM disponible à cet effet, l'émission de cartes supplémentaires destinées aux employés de l'entreprise, cette demande a valeur d'autorisation.

**4.1.2** Dans le cas où le titulaire d'une carte Corporate cesserait d'être employé par l'entreprise ou l'organisme membre, l'administrateur du programme tel que désigné par l'entreprise ou l'organisme concerné, devra alors immédiatement informer par écrit Royal Air Maroc de ce fait et détruire la carte ou la retourner immédiatement à Royal Air Maroc.

**4.1.3** Cartes Corporate Silver et Gold : attribution ou la maintiens d'une carte Corporate Silver et Gold est subordonnée aux nombres de miles qualifiants\* obtenus au cours d'une même année civile (selon les barèmes Safar Flyer communiqués). Royal Air Maroc peut à tout moment et sans préavis modifier le nombre de miles qualifiants pour l'octroi des cartes Corporate Silver et Gold. Les cartes Corporate Gold et Silver sont valables jusqu'au 31/03/N+2.

\*qualifiants : ce sont les miles gagnés exclusivement sur les vols Royal Air Maroc. Les bonus et les promotions ponctuels ne sont pas qualifiants.

#### 5/ Modification des modalités

**5.1** Les modalités d'utilisation de la carte Corporate sont susceptibles de modification sans préavis.

## III- La capitalisation des miles et les conditions d'octroi des primes (billets d'avion)

### 1/ La capitalisation des miles

**1.1** Le compte entreprise sera crédité d'un pourcentage des miles cumulés par les voyageurs salariés de l'entreprise membre du programme Safar Flyer Corporate au moment du voyage à condition que le numéro de la carte Safar Flyer Corporate ait été signalé au préalable par le titulaire de la carte. Les adhérents au programme Safar Flyer Corporate cumuleront 100 % de leurs miles sur leur compte personnel Safar Flyer.

**1.2** L'administrateur du programme devra s'assurer personnellement que les miles obtenus par les voyageurs salariés de l'entreprise ou de l'organisme adhérent au programme ont bien été crédités sur le compte « Entreprise », il devra effectuer une demande de régularisation directement sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com) en précisant la date, le numéro de vol et le numéro de membre Safar Flyer du voyageur et ce dans les neuf mois qui suivent la date à laquelle le vol a été effectué. Si sa réclamation est justifiée, les miles seront alors crédités avec effet rétroactif. Par ailleurs, Royal Air Maroc se réserve à tout moment le droit d'exiger tout justificatif concernant l'accumulation de miles.

**1.3** Royal Air Maroc se réserve le droit de débiter le compte de tout participant ayant des miles indûment crédités mais se réserve aussi le droit

d'attribuer des crédits supplémentaires à l'occasion de campagnes promotionnelles ponctuelles.

**1.4** Les miles obtenus au cours d'une année civile N (1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année N+2 (exemple : des miles obtenus en avril 2005 sont valables jusqu'au 31 décembre 2007).

**1.5** Un relevé de compte est envoyé périodiquement à l'administrateur du programme si le compte « Entreprise » a enregistré un mouvement durant la période couverte par le relevé.

**1.6** Pour chaque vol effectué à un tarif et sur une liaison permettant l'accumulation de miles, l'entreprise voit son compte « Entreprise » crédité d'un certain nombre de miles.

Ce nombre est fonction :

> de la distance séparant le point de départ du lieu d'arrivée indiqué sur le billet. Quelle que soit la distance réelle parcourue, un minimum de 500 miles sera crédité à chaque vol effectué avec Royal Air Maroc pour lequel un seul coupon a été émis, conformément aux règlements d'émission IATA ;

> de la classe de transport dans laquelle le voyage aura été effectué. Les vols et les tarifs permettant l'accumulation de miles sont déterminés par Royal Air Maroc et pourront être modifiés sans préavis avec application immédiate ;

> du niveau de carte (Blue, Silver ou Gold) :

- les billets et les coupons perdus, non utilisés, remboursés ou périmés ne donnent droit à aucun crédit de miles,
- les miles ne sont pas octroyés à l'adhérent lorsque des raisons indépendantes de la volonté des transporteurs (y compris les annulations pour fait de grèves internes ou externes ou pour des raisons de sécurité) ont entraîné l'annulation de vols,
- Royal Air Maroc se réserve le droit de supprimer partiellement ou totalement certaines catégories de tarifs, de paiement et/ou d'exclure des membres du programme.

### 2/ Conditions d'octroi des primes.

**2.1** Les primes du programme Safar Flyer Corporate consistent en billets d'avion gratuits.

• Royal Air Maroc se réserve le droit de modifier les conditions d'obtention de toute prime, notamment le nombre de miles nécessaire et d'annuler toute offre de primes sans préavis avec effet immédiat.

• Pour que l'entreprise puisse bénéficier d'une prime, l'administrateur du programme tel que désigné par le client au moment de l'adhésion doit :  
- effectuer la réservation de sa prime directement sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com) ;

- dès réception du mail d'octroi de la prime, l'administrateur du programme, le bénéficiaire ou un tiers (muni de l'email d'octroi de la prime) se présentera auprès d'une agence Royal Air Maroc pour le retrait du billet d'avion ;

- les agences de voyages ne sont pas habilitées à émettre des primes.

• Le compte « Entreprise » sera débité des miles nécessaires à la prime demandée, selon le barème en vigueur à la date de la demande. Les miles les plus anciens étant débités en priorité.

• Les bénéficiaires sont habilités à bénéficier de réservations fermes pour les primes demandées.

• Une fois le billet émis, aucune modification ne pourra être acceptée sauf spécification contraire.

• La validité de la prime est de 12 mois à compter de sa date d'émission.

• L'accumulation de miles et la délivrance des primes sont soumises à la réglementation du programme Safar Flyer.

• Les primes sont indivisibles. Elles ne peuvent en aucun cas être décernées à titre rétroactif, avoir une valeur de remboursement ou d'échange, être remplacées en cas de perte, de vol ou de destruction.

• Les primes peuvent être soumises à certaines restrictions de capacité ou à certaines périodes bloquées déterminées par Royal Air Maroc.

• Les primes sont uniquement sous forme de billets (les primes de surclassement et d'excédent de bagages ne sont pas incluses dans ce programme).

L'offre d'un billet gratuit s'entend comme un aller simple, un aller-retour normal et un aller-retour dont les points de départ et d'arrivée sont différents mais dans la même zone de prime (open jaw) sur les vols directs de la Royal Air Maroc. L'offre de 2 billets gratuits selon le barème de primes y afférent, s'entend dans les mêmes conditions que ci-dessus, mais les 2 billets doivent impérativement être demandés et utilisés simultanément pour un même parcours, une même date et un même vol. Tout billet non utilisé dans cette prime « 2 billets gratuits » perd toute validité et ne peut donc en aucun cas être transféré, remboursé, vendu ou échangé.

• Les billets gratuits sont émis au nom du bénéficiaire désigné par l'administrateur du programme sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com). Une fois les billets gratuits émis, une seule modification de la date de voyage ou de numéro de vol sera permise. Aucune modification de parcours ou du bénéficiaire ne sera autorisée. Après le départ, aucune modification ne sera permise. Ces billets gratuits ne peuvent être ni transférés, ni remboursés et ne peuvent en aucun cas être vendus ou échangés. En cas de perte, de destruction, de vol ou d'utilisation partielle, ils ne seront pas remplacés.

• Vu le nombre limité de sièges réservés aux primes, il est conseillé à l'administrateur du programme de réserver la place des bénéficiaires dès que possible en indiquant qu'il s'agit d'une prime Safar Flyer carte Corporate et en énonçant le numéro d'identification du bénéficiaire.

• Les primes dépendent du nombre de sièges qui sont réservés au programme. Royal Air Maroc est seul juge du nombre de sièges disponibles. À cet effet, aucune réclamation de passager ne sera acceptée, même dans le cas d'un vol non complet.

• Les primes sous forme de billets sont soumises aux conditions générales de transport de Royal Air Maroc.

• Toutes les taxes aéroportuaires qui peuvent être éventuellement exigées aux aéroports (exemple : taxe de sortie) sont à la charge de l'entreprise.

• Le client est seul responsable du règlement de toutes les taxes ou impôts applicables aux primes octroyées par le programme. Le client devra s'acquitter de toutes les taxes de sûreté et taxes aéroportuaires et ceci quel que soit le bénéficiaire de la prime.

### Divers

Le client s'engage à informer ses employés bénéficiaires de la carte Corporate des présentes conditions générales et s'assurera du respect par ces derniers de ces conditions.

Les présentes conditions générales régissent les relations contractuelles entre Royal Air Maroc et les membres dans le cadre du programme Safar Flyer Corporate et sont sujettes à modification à tout moment et avec effet immédiat. La version la plus actuelle de ces conditions générales est disponible sur [www.royalairmaroc.com](http://www.royalairmaroc.com)

Royal Air Maroc se réserve le droit d'annuler ou de remplacer le programme Safar Flyer Corporate et se réserve le droit de modifier ou amender à tout moment ce programme et les présentes conditions générales.

Les titulaires d'une carte Safar Flyer Corporate ont accès à une gamme de services sur présentation de leur carte à l'enregistrement : enregistrement au comptoir dédié à l'aéroport Mohammed V de Casablanca et enregistrement dans les comptoirs Business Class dans les autres escales de Royal Air Maroc. Les personnes qui adhèrent au programme Safar Flyer Corporate autorisent de ce fait Royal Air Maroc à utiliser toutes les données en sa possession à des fins de marketing et de communication. Ces informations seront exclusivement exploitées par Royal Air Maroc et ne seront donc pas transmises à d'autres organismes ou sociétés.

Royal Air Maroc se réserve le droit d'exclure du programme Safar Flyer Corporate tout adhérent ou membre qui aurait notamment fait un usage abusif des privilèges y afférents, qui aurait fait de fausses déclarations (en particulier sur le vol de carte), qui n'aurait pas obtenu de miles pendant 24 mois consécutifs ou qui ne respecterait pas les présentes conditions générales ainsi que les conditions générales de transport de Royal Air Maroc. En cas d'exclusion, les miles accumulés jusqu'alors seront confisqués en totalité et perdront toute valeur et les primes émises antérieurement mais non utilisées seront annulées et ce, sans que l'adhérent ou le membre ou tout tiers ayant droit de celui-ci puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

Royal Air Maroc décline toute responsabilité quant aux dommages causés lors de l'utilisation d'une prime, à l'exclusion des dommages survenus lors du transport pour lesquels la responsabilité du transporteur est régie par la convention de Varsovie ainsi que par les conditions générales de transport de Royal Air Maroc et/ou par les lois marocaines s'il s'agit de transports aériens domestiques.

Royal Air Maroc se réserve le droit de modifier à tout moment sans préavis le présent programme (règlement, conditions de participation, valeur des miles acquis à tout moment, obtention des primes, barème des primes, etc).

Royal Air Maroc se réserve le droit d'annuler ce programme avec préavis de 3 mois adressé aux membres, étant précisé que le solde des miles à la date de résiliation pourra être utilisé au plus tard dans les 3 mois qui suivent cette résiliation.

Le client est en droit de résilier son adhésion au programme Safar Flyer Corporate.

Il devra alors le notifier par écrit à Royal Air Maroc. Dès lors, les miles accumulés seront annulés et le compte du client fermé.

En aucun cas la responsabilité de Royal Air Maroc ne peut être engagée en raison d'un retard ou perte du fait de la poste. Royal Air Maroc ne sera pas non plus responsable en cas de perte ou de vol de prime ou de tout autre document délivré par elle dans le cadre du programme Safar Flyer Corporate et aucun document ne pourra être remplacé.

Toute entreprise ou administration demandant l'adhésion au programme Safar Flyer Corporate est réputé avoir pris connaissance et avoir accepté les présentes conditions générales. Il en est de même pour ses employés demandant l'adhésion au programme Safar Flyer Corporate.

Tout différend résultant de l'interprétation des présentes conditions générales sera de la compétence exclusive des juridictions de Casablanca chaque fois que Royal Air Maroc aura la qualité de défendeur.